

Séance du 10 décembre 2008

RAPPORT ANNUEL 2007

Avis sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire



CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Alsace en 2007

Le service de l'Inventaire du patrimoine culturel est placé sous l'autorité de la direction de la culture et des sports (elle-même composante du groupe des sept directions opérationnelles de la Région). Ce service constitue un cas unique en France dans la mesure où il a effectué une première couverture générale du patrimoine de toutes les communes de la région, à l'exception notable des villes de Strasbourg et Colmar. Le transfert définitif du service à sa nouvelle tutelle a fourni l'occasion de soutenir un vaste programme de valorisation de ce fonds documentaire exceptionnel.

Dans son expression la plus spectaculaire, ce programme repose sur des expositions dont la circulation est systématiquement assortie d'initiatives (conférences, visites, etc.) appropriées au contexte patrimonial de chacun des lieux de présentation, et tournées aussi bien vers les élus que vers le public le plus large. Cette manière de procéder a fait ses preuves avec l'exposition « Grand angle : 40 ans d'inventaire en Alsace », et sera renouvelée avec celle consacrée aux jardins de l'industrie que complèteront une table ronde sur les jardins patrimoniaux et le site internet dédié.

Une seconde option consiste à associer l'inventaire à des manifestations à caractère patrimonial dont l'initiative revient à d'autres acteurs : en 2007, des journées sur les métiers d'art ont permis de présenter à la fois les résultats et les métiers et savoir-faire propres à l'inventaire, en direction d'un milieu et d'un public spécifiques ; en 2008, le service accompagnera une exposition des musées de Strasbourg par la publication d'un ouvrage de synthèse (l'Alsace en 1400) associant des compétences scientifiques extérieures au service.

Ces manifestations, qui donnent une visibilité plus grande aux résultats de l'inventaire, s'appuient, en amont, sur un travail permanent de mise à disposition des dossiers : mise aux normes, numérisation, puis mise en ligne sont autant d'étapes préalables indispensables aux actions de valorisation que le service s'efforce de maintenir concurremment. Dans ce domaine, on relèvera une première technologique avec la création d'une plate-forme de diffusion des dossiers électroniques établis sur l'observatoire astronomique de Strasbourg en collaboration avec l'université Louis-Pasteur et sur son site. Cette opération ouvre la voie à de nouvelles opérations portant sur les collections d'autres institutions scientifiques.

Outre celle conduite sur Schiltigheim qui permet de prendre pied dans la périphérie de Strasbourg, les opérations d'inventaire en cours actuellement, ou projetées, viennent actualiser et enrichir le capital documentaire constitué sur l'ensemble du territoire régional en approfondissant l'analyse selon des points de vue thématiques (jardins, patrimoine industriel) ou des approches en réseau (chemin de fer).

Actions élaborées de valorisation, recherche constante des synergies, thématiques pertinentes sont les entrées choisies par le service pour s'intégrer aux politiques de la Région qui a soutenu cette orientation (stabilisation d'agents contractuels, contrats temporaires dédiés à la valorisation et au patrimoine industriel). L'équilibre entre conduite d'opération et valorisation ainsi que les conditions de la continuité des actions entreprises dans ces deux domaines seront au cœur du projet de service en cours d'élaboration à l'occasion du regroupement du service de l'inventaire avec d'autres secteurs d'intervention de la Région concernant le patrimoine.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Aquitaine en 2007

Intégré au pôle culture, éducation, jeunesse-solidarité, sports, et sous l'autorité de la direction de la culture et du patrimoine, le service du patrimoine et de l'inventaire, confié au responsable de l'Inventaire général du patrimoine culturel, rapproche, en son sein, cette mission des politiques que la Région avait précédemment mises en place en matière de patrimoine protégé, de musées, de médiation et de banque de données numériques (B.N.S.A.).

Cette situation implique une articulation spécifique entre la mission d'inventaire et les autres domaines d'intervention du service, et un positionnement général par rapport aux politiques régionales : cette mise au point est un des axes majeurs de l'année à venir.

Le projet d'opération sur l'estuaire de la Gironde est emblématique de la nouvelle configuration recherchée : partenariat (conseil général), enjeu d'aménagement du territoire, restitution des résultats au fur et à mesure de la progression de l'opération, mutualisation des ressources, valorisations adaptées pour toucher le public le plus large possible (alimentation de la Banque numérique du savoir en Aquitaine, site internet, filières éducative et touristique, etc.).

Le service restructure ses ressources documentaires (catalogage, numérisation) en vue de l'ouverture d'un site internet et de la réouverture du centre de documentation et, dans le même temps, hiérarchise en quatre niveaux les modalités d'exercice de son expertise scientifique (avis sur dossier, étude ponctuelle, diagnostic territorial, étude d'inventaire, requérant, au cas par cas, encadrement, délégation de conduite ou prise en charge par le service lui-même).

Dans le même temps, le pilotage général des programmes montre un bon équilibre entre les opérations achevées ou qui aboutissent, la poursuite d'opérations à fort enjeu (PLU et cathédrale de Bordeaux, mobilier public des Landes), et les opérations nouvelles (outre l'estuaire, Dordogne, Soulac-sur-Mer, Urrugne) dont on attend les cahiers des clauses scientifiques et techniques d'autant plus indispensables que le service renouvelle le cadre de son action.

En 2007 est paru « Vallée du Lot. Confluences en Lot-et-Garonne » dans la collection des *Cahiers du patrimoine* : la qualité de cette synthèse des résultats d'une opération d'une telle ampleur souligne la capacité du service à mener à bien les objectifs qu'il s'est fixés.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Auvergne en 2007

Deux événements éditoriaux ont consacré l'engagement du service régional d'inventaire d'Auvergne (rattaché à la direction qualité de la vie et développement durable) dans le cours nouveau défini dans le projet de service validé par la tutelle régionale.

« Riom, une ville à l'œuvre » (parue dans la collection des *Cahiers du patrimoine*), à la fois monographie et synthèse méthodologique, capitalise les acquis d'un cycle d'étude urbaine. « Des paysans à l'atelier, patrimoine coutelier de la montagne thiernoise » (collection *Parcours du patrimoine*) parachève l'étude du patrimoine industriel de Thiers en mettant en évidence le rapport entre le mode de production propre de l'industrie coutelière et son impact paysager sur la campagne environnante.

Les acquis de ces deux opérations trouvent leur prolongement immédiat dans l'opération d'inventaire topographique conduite sur la commune de Thiers : cette opération intègre à sa problématique les contraintes du site et du paysage qu'il génère, et prend place dans un important programme « Villes en Auvergne », en cours d'élaboration, qui lui donne d'emblée une dimension régionale.

L'opération test prévue sur Vichy combine de fait approche urbaine et étude thématique sur le patrimoine thermal régional, qui vient recouper le projet d'opération sur les parcs et jardins de la région. Villes en Auvergne, parcs et jardins, et bientôt peut-être le patrimoine thermal, dessinent les orientations stratégiques de la connaissance du patrimoine de la région, et donnent ainsi un horizon régional aux opérations conduites dans des délais et sur des espaces plus limités.

Le recrutement d'un chercheur et d'un photographe, ainsi que des vacations ont permis de compenser les départs qu'a connus le service et lui ont permis d'assurer ses missions et de se projeter dans l'avenir. L'absence d'un gestionnaire de bases de données reste le point faible d'un service qui va être sollicité par la construction d'un site internet ambitieux (produits éditoriaux, SIG en ligne, documents de cadrage, liens vers les bases nationales, etc.).

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Bourgogne en 2007

Les actions menées par le service patrimoine et inventaire de la direction culture, patrimoine, sports et jeunesse au sein du pôle éducation et culture, ont été définies par une lettre de mission du président de la Région.

Dans l'attente d'une installation dans de nouveaux locaux (au second semestre 2008), le service a poursuivi la réorganisation de ses ressources documentaires et techniques (en particulier la mutualisation de la base de gestion des phototypes) et a bénéficié, dans ces domaines, des recrutements d'un gestionnaire de bases de données et d'un photographe qui viennent combler un manque dans la chaîne de traitement de l'information numérique.

La conduite des opérations est plus contrainte : l'équipe, qui n'a pas encore retrouvé son plein potentiel scientifique, doit répondre à la volonté de clore dans des délais resserrés les opérations engagées en partenariat avant le transfert, et prend de nouvelles responsabilités en matière de gestion de politiques patrimoniales (PRNP, Prix régional du patrimoine).

L'opération d'inventaire systématique des objets et du mobilier des hôpitaux tient ses promesses dans la mesure où elle a révélé un patrimoine véritablement exceptionnel tant en quantité qu'en qualité, tant d'un point de vue régional que national. Il reste à la parachever et à la valoriser en lui donnant une visibilité (publications imprimées ou en ligne, colloque, etc.) à la hauteur de l'investissement qu'elle a représenté et des résultats qu'elle a produits.

Autre opération prometteuse, celle qui porte sur le canal de Bourgogne. Première commande de la Région après transfert, et opération liée à un projet d'aménagement, elle a été l'objet d'une étude de faisabilité avant d'être engagée.

Dans la période de transition qu'il connaît, le service, dont les capacités d'expertise sont fragilisées par des départs, renforce ses capacités opérationnelles en matière d'inventaire essentiellement en recentrant son activité sur des programmes qu'il conduit lui-même. La programmation pour les années à venir devrait éclaircir le périmètre, les formes et contenus qu'entend donner cette grande Région patrimoniale à l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Centre en 2007

Le service régional de l'inventaire, placé sous l'autorité de la direction générale culture et sports, aux côtés des directions respectives de la culture et des sports, combine processus de mutation technologique et adaptation de ses programmes et modes opératoires pour mener plus avant l'intégration de la mission d'Inventaire général aux politiques régionales.

Numérisation massive des dossiers papier ou des phototypes, généralisation de la prise de vue numérique et du dossier électronique *Renabl* (y compris pour la reprise des dossiers d'anciennes opérations) et mise en ligne continue de cette documentation dématérialisée vont faciliter l'appropriation et l'utilisation des données de l'inventaire au niveau régional (un visualiseur cartographique sur l'intranet permet déjà aux services de la Région de connaître les ressources documentaires à disposition), et, à terme, ouvrir de nouvelles perspectives de valorisation. Un poste d'administrateur de bases de données vient à propos renforcer les compétences dans ce domaine.

La thématique interrégionale (Pays de la Loire) « Villes de la Loire » est sans doute l'opération qui suscite le plus d'intérêt et d'attente par son ambition et son impact régional et national. Comme le montre les cartes jointes au rapport, un nombre significatif de communes riveraines du fleuve ont fait l'objet d'opérations d'inventaire, et parmi elles, les agglomérations de Tours et Blois. Par ailleurs, Orléans, Amboise, Chaumont-sur-Loire sont en cours d'étude, selon des modalités et des problématiques différentes, mais qui trouveront une cohérence et une dimension proprement régionales dans le projet envisagé. Le changement d'échelle, des villes prises individuellement à la région et l'interrégion, permet de dépasser l'accumulation de monographies, au profit d'une mise en perspective en termes de maillage urbain, voire de réseau de villes, de leur rapport au fleuve, et de formation du territoire. Enfin, le programme sur les aménagements portuaires de la Loire vient conforter l'idée que ces démarches thématiques n'acquerront tout leur sens que si elles convergent dans une problématique territoriale construite autour du fleuve. Encore faut-il qu'au préalable le projet scientifique de l'opération « Villes de Loire » soit explicité dans un cahier des clauses scientifiques et techniques en bonne et due forme.

Un autre partenariat interrégional a été signé avec la Région Basse-Normandie et le PNR du Perche pour conduire l'étude du patrimoine rural de ce territoire.

Les nombreuses opérations en cours font le plus souvent appel à des partenariats diversifiés (conseils généraux, PNR, DIREN, université, associations), et abordent aussi bien l'architecture que les objets ou le mobilier. Parmi elles, on relèvera le nouveau programme sur l'architecture de l'éducation lancé en partenariat avec la direction des lycées et de l'action éducative de la Région.

En matière de valorisation, l'ouvrage consacré à « L'usine d'aviation Marcel Bloch » est un numéro particulièrement réussi de la collection des *Images du patrimoine*. Partenaire de longue date de l'Inventaire général, le conseil général du Cher s'est doté d'un site internet qui présente une édition des dossiers de l'opération qu'il conduit sur le canton de Sancerre dès avant leur référencement dans les bases nationales.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Champagne-Ardenne en 2007

Le service régional de l'inventaire fait partie de la direction de l'aménagement du territoire (direction générale adjointe des directions opérationnelles) où il côtoie, entre autres, le secteur du tourisme avec lequel des synergies devraient voir le jour.

L'action du service se caractérise par le souci de conduire des opérations qui ont pour propriété première d'embrasser l'ensemble du territoire régional : pour ce faire, l'approche thématique est généralisée (les seules opérations topographiques en cours arrivent à leur terme). Autre caractéristique, les maîtres d'œuvre de ces opérations sont tous sélectionnés par appel d'offre.

Deux opérations sont emblématiques de ce mode opératoire : le recensement du patrimoine industriel qui porte sur les Ardennes, dernier département de la région à couvrir, et le recensement de l'architecture et du patrimoine mobilier des églises dont les enquêtes viennent de s'achever en Haute-Marne (après la Marne). La poursuite des opérations sur ce dernier thème est désormais conditionnée à une étude de faisabilité préalable (prévue en 2008 sur le département des Ardennes) : les partenariats peuvent ainsi être engagés sur un budget et un calendrier mieux circonscrits et qui garantissent le respect de la programmation.

La politique active de publication des résultats des opérations reste une constante de l'action du service, quand bien même, cette année, les nouvelles procédures d'édition à mettre en place ont différé la parution de certains ouvrages : en 2007, seul le volume de la collection des *Images du patrimoine* consacré à Châlons-en-Champagne est sorti, mais les huit numéros des *Parcours du patrimoine* prévus en 2008 permettront de combler le retard.

Le service, qui vient d'être renforcé d'un photographe (sur un poste de CDD renouvelable), poursuit le travail de mise au point de son fonctionnement et de ses programmes, travail indispensable à la réussite d'une équipe de taille réduite. Dans ce domaine, les collaborations à établir entre services de la Région et la clarification des relations avec l'office régional culturel de Champagne-Ardenne (ORCCA) semblent être deux facteurs importants pour conforter l'intégration de la mission d'inventaire aux politiques régionales.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Corse en 2007

Le service de l'inventaire du patrimoine est une des composantes de la direction du patrimoine (dépendant de la direction de la coordination des directions opérationnelles) aux côtés du service de l'archéologie et des musées, de celui de la restauration, et de celui de la mise en valeur du patrimoine.

Il occupe donc une place spécifique dans la chaîne patrimoniale (étude-conservation-valorisation) et a reçu des responsabilités transversales : d'abord en matière de recherche et, désormais, en ce qui concerne les normes documentaires. Il est également responsable du centre de documentation de la direction du patrimoine qui a été ouvert à la suite du déménagement dans de nouveaux locaux. À cette occasion, un agent supplémentaire (bibliothécaire documentaliste) a été affecté au service.

Le service poursuit l'inventaire préliminaire du territoire de l'île (cantons de Bastelica, Cruzini-Cinarca, Ajaccio VII, et bientôt Celavo-Mezzana, communes de Belgodère et Occhiatana) et constitue ainsi le référentiel patrimonial général auquel rapporter les opérations, topographiques ou thématiques, et les études confiées à des partenaires (communes de Bonifacio, Ajaccio, Corbara ou Calvi, association Petre Scritte, Musée de la Corse, ...).

Au vu des différentes missions dont il a la charge au sein de la direction du patrimoine et des nombreuses sollicitations dont il fait l'objet (SIG régional, conseil scientifique du musée de la Corse, comités de pilotage de la restauration des chapelles à fresques, etc.), le service de l'inventaire participe pleinement à la politique patrimoniale de la Communauté territoriale de Corse, mais sur une base relativement étroite de trois équivalents temps plein (ETP) scientifiques (conservateur ou attaché).

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Franche-Comté en 2007

La responsabilité de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Franche-Comté a été confiée par la Région à une direction à part entière – la direction de l'inventaire du patrimoine –, au sein du pôle éducation, recherche, culture. Cette direction a rejoint en décembre 2007 les locaux spécialement aménagés à son intention.

Le déménagement du service a été l'occasion d'un état des lieux préalable de la bibliothèque (avec acquisition de documentation complémentaire), d'une révision de l'organisation et de la gestion de l'iconothèque (assortie d'une orientation nouvelle du plan de numérisation qui vise désormais la conservation des phototypes autant que l'illustration des notices d'œuvres franc-comtoises en ligne dans les bases nationales).

Dans le même temps, la nouvelle direction a pu mesurer les attentes suscitées par sa présence au sein de la collectivité régionale et a commencé d'y répondre (aide et expertise en matière de restauration et de signalétique patrimoniales, de patrimoine des lycées, etc.).

Cette conjoncture particulière a sans doute pesé sur le calendrier des opérations qui se partagent, comme l'an passé, entre mises aux normes et en ligne des résultats d'enquêtes anciennes (cantons de Mouthe, Montbenoît, Morez, etc.) et conduite à leur terme de programmes de grande actualité scientifique et opérationnelle tant au plan régional que national (voie ferrée Andelot-La Cluse, liaison Saône-Rhin, patrimoine scientifique et technique, demeure urbaine bisontine).

En ce qui concerne ces derniers programmes, le numéro des *Parcours du patrimoine* sur la ligne Andelot-La Cluse prévu en 2008 ne devrait constituer qu'un prélude à la publication attendue de leurs résultats : projet envisagé sur l'observatoire de Besançon, mais aussi projet à définir sur la demeure bisontine, dont il paraît souhaitable de fixer sans trop tarder les échéances, au risque de perdre le capital de connaissance accumulée tant du point de vue de la valorisation que de celui de l'expertise.

Par ailleurs, deux volumes de la collection des *Images du patrimoine* seront réédités en 2008 : l'un sur les marbres et marbreries du Jura, l'autre sur les forges de Syam, rappellent la place qu'occupe le service dans le domaine du patrimoine industriel, scientifique et technique, un tiers des ouvrages imprimés qu'il a édités portant sur ce sujet.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Guyane en 2007

L'Inventaire général du patrimoine est intégré au service culture du département éducation et qualité de la vie (pôle cohésion sociale). Le conservateur qui est chargé de cette mission a rejoint les locaux de l'ensemble culturel régional (EN.C.RE) où la documentation est conservée et accessible dans de bonnes conditions.

L'exécution de la programmation proposée a été en grande partie différée en raison du retard de livraison d'un outil de gestion électronique de documents (GED) indispensable pour la constitution des dossiers et la gestion des documents qui les composent. Il est utile de rappeler que l'inventaire a connu trois années d'interruption complète d'activité et qu'il faut reconstruire toute la chaîne opératoire et un système d'information apte à gérer le fonds.

Initiés dans le cadre d'une collaboration avec le Musée des cultures guyanaises, le recensement des églises et l'étude des objets qu'elles contiennent a pu être commencé (cinquante œuvres étudiées).

Parallèlement, les premiers dépouillements préalables d'archives ont été effectués en préparation de la thématique « Architecture moderniste en Guyane ». Cette architecture, méconnue et menacée, constitue une part importante du patrimoine de la Guyane ; dans le même temps, elle est d'une grande actualité par les solutions économes en énergie qu'elle propose du point de vue de l'adaptation au climat, dans la mesure où elles n'ont pas recours à la climatisation.

Ce souci de lier l'étude du patrimoine à la création contemporaine (le patrimoine de demain) pourrait également trouver une illustration dans le projet du futur bâtiment du Musée des cultures guyanaises. Il s'agirait là d'une première application de la problématique générale « Lumières en Guyane » : l'étude des effets visuels, communs à tous les types d'architecture, voire toutes les créations, est proposée comme axe fédérateur des différentes actions.

Afin de soutenir ces orientations à la fois novatrices et adaptées au contexte, l'environnement scientifique nécessaire se met progressivement en place, tant au plan national (CNRS, Laboratoire des sciences de l'habitat de l'ENTPE à Vaulx-en-Verin) que régional (Musée des cultures guyanaises, IUT de Kourou) au travers de contributions à des conférences, colloques et séminaires.

Une relecture approfondie du manuscrit d'un *Parcours du patrimoine* sur Mana (projet de la DRAC) a occasionné un concours scientifique et photographique significatif de la part du conservateur de l'inventaire.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire d'Île-de-France en 2007

Le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel est sous l'autorité de la direction culture, tourisme, sports et loisirs qui relève d'une des cinq unités opérationnelles de l'administration régionale (unité société). Installé dans de nouveaux locaux, disposant d'un centre de documentation dédié (ouvert en fin d'année), le service fait l'objet d'un plan d'investissement qui vient renouveler l'équipement photographique professionnel (passage au numérique, avec conservation d'une chaîne de traitement analogique) et d'une mesure de stabilisation d'une cartographe-sigiste et d'une chargée de mission de valorisation.

Bien doté en équipements et compétences (seul manque encore un poste de gestionnaire de bases de données), le service a entrepris un travail de redéfinition de ses outils d'intervention et met sur pied une nouvelle programmation qui lui permettent de faire participer au mieux la mission d'inventaire aux politiques régionales.

Le partenariat avec les collectivités territoriales étant désormais un préalable à toute opération, les conventions, avec les départements en particulier, sont en cours de renégociation : les deux grandes lignes directrices sont la compréhension du territoire francilien et de ses caractères d'une part, et faire de l'inventaire un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement de l'autre. Ainsi, l'effort en direction de la Seine-et-Marne, territoire peu couvert jusqu'à présent, est-il poursuivi sur la ville de Meaux et l'industrie de la vallée de la Seine. En Seine-Saint-Denis, les nouveaux projets portent sur le territoire de la corniche des Forts touché par un projet de base de loisirs et sur l'architecture de brique. Quant à l'Essonne, la nouvelle programmation est conditionnée par une étude de « diagnostic » entre Juine et Orge afin de raisonner le choix des futurs terrains d'étude.

Le projet de participation à l'Opération d'intérêt national Orly-Rungis-Seine-Amont (OIN-ORSA) illustre bien le nouveau positionnement du service qui est amené à revenir, dans le cadre de ce programme d'aménagement et selon une autre problématique, sur douze communes du Val-de-Marne qui ont fait l'objet d'une première approche il y a une quinzaine d'années.

Dans le même temps, les dossiers établis au cours des années passées sont mis en ligne (3000 en 2007) au fur et à mesure de leur numérisation, et, fin 2008, la totalité de cette documentation sera accessible via l'internet. Cette mise à disposition est assortie d'une politique de publications toujours active qui valorise les résultats acquis antérieurement (« Bry et Champigny, dans les méandres de la Marne », collection des *Images du patrimoine*), ou vient conclure une opération (« Juvisy-sur-Orge, un territoire, des réseaux », collection des *Cahiers du patrimoine*). À ce titre, les publications programmées pour 2008 (un volume des *Images du patrimoine*, deux des *Parcours du patrimoine*) et 2009 (un volume des *Images du Patrimoine*) témoignent de l'arrivée à leur terme des opérations engagées.

Le colloque « Patrimoines d'Île-de-France : rencontre des histoires, des populations et des territoires » tenu les 6 et 7 décembre est emblématique, par sa date, son contenu et sa forme, des nouvelles ambitions du service : être à part entière dans l'action régionale, lier recherche sur le patrimoine et aménagement, diffuser les connaissances, et en débattre publiquement.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Languedoc-Roussillon en 2007

L'équipe chargée de la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel fait partie du service du patrimoine régional dépendant de la direction culture et patrimoine (direction générale adjointe égalité des chances). La nomination d'un documentaliste-gestionnaire de bases de données en juillet 2007 et d'un responsable de l'équipe en novembre, lui offre de nouvelles capacités d'action, qui seront complétées en 2008 (notamment dans le domaine des objets mobiliers).

Un chantier important a été ouvert qui vise à réorganiser les fonds documentaires : une politique volontariste d'acquisition afin de reconstituer la bibliothèque du service et du centre de documentation, le déploiement d'un outil commun de saisie et de gestion de la documentation, suivi, en 2008, de l'installation des applications de contrôle Lexic-Ovide permettant de référencer les dossiers d'inventaire dans les bases nationales et, ainsi, de donner au patrimoine régional comme au travail de l'inventaire, la visibilité et la place qui lui reviennent.

Le cadre général de la programmation de l'inventaire a été fixé par la délibération votée le 6 février 2007 par le conseil régional et définissant sa stratégie en matière de patrimoine autour de vingt pôles touristiques. Pour les deux années à venir, la thématique de la civilisation de la vigne a été retenue qui permettra à la fois des synergies avec d'autres directions, et une valorisation des connaissances acquises. L'opération d'inventaire sur les caves coopératives (qui pourrait entrer en écho avec celle déjà conduite en Provence-Alpes-Côte d'Azur) occupe une place de choix dans cette thématique.

En parallèle, l'équipe doit se libérer des opérations engagées auparavant et les mener à leur terme en 2008, afin de s'investir au mieux dans les politiques régionales. Certains de ces travaux ont fait l'objet de publications (« Les campagnes de Mende. Les communes rurales des cantons de Mende » dans la collection des *Images du patrimoine*, « Cessenon-sur-Orb. Inventaire d'un village héraultais » et « Cessenon-sur-Orb. Guide du patrimoine architectural » hors collections nationales) et de plusieurs communications.

À la condition que cette initiative reste compatible avec les engagements pris, le conseil national ne pourrait que se féliciter d'une participation du service de l'inventaire au volet patrimoine du contrat de projets interrégional Plan Rhône qui contribuerait ainsi à donner toute sa cohérence à l'étude des franchissements du fleuve entreprise par la Région Rhône-Alpes sur son territoire de compétence.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Limousin en 2007

Le service de l'inventaire et du patrimoine culturel dépend de la direction du développement culturel et sportif (elle-même rattachée à la direction générale adjointe formation développement culturel est sportif) : comme l'indique littéralement son intitulé, le service est en charge de la mission d'Inventaire général mais aussi d'un volet portant sur la valorisation et la restauration du bâti protégé et non protégé, les aménagements muséographiques, etc.

Outre le déménagement du service dans de nouveaux locaux, le transfert s'est traduit par une actualisation des partenariats : renouvellement de la convention avec la communauté d'agglomération de Limoges, convention cadre de délégation de conduite d'opération avec le conseil général de la Creuse, préparation de convention d'opération sur Aubusson, et l'ensemble Turenne-Collonges-la-Rouge. Les conventions d'opération sont doublées d'une définition du projet scientifique dans des cahiers des clauses scientifiques et techniques en cours de rédaction.

En effet, après la conduite à son terme de l'étude sur Felletin et la publication des résultats dans un volume de la collection des *Images du patrimoine*, le service est en cours de redéploiement de son intervention.

En matière de systèmes d'information, le service généralise l'emploi du dossier électronique *Renabl* aux opérations qu'il conduit, et entreprend le référencement des données sur le SIG de la Région, ce qui constitue en soi un gage supplémentaire d'intégration de l'Inventaire général.

En pourvoyant deux postes (conservateur et attaché de conservation), la Région a exprimé la volonté de redonner au service, sans tarder, les moyens d'action qu'il avait antérieurement aux deux départs en retraite qu'il vient de connaître. Une solution à l'interim de direction du service devrait venir conforter les nouveaux objectifs qu'il s'est fixés.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Midi-Pyrénées en 2007

Le service connaissance du patrimoine est responsable de la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel en Midi-Pyrénées. Son intitulé circonscrit bien le domaine d'action du service parmi les cinq (dont celui qui est chargé de la réhabilitation et de la valorisation du patrimoine) qui composent la direction de la culture et de l'audiovisuel (sous l'autorité de la direction emploi formation culture). Le chef du service connaissance du patrimoine est en même temps directeur adjoint de la culture chargé du patrimoine.

Le rapport, détaillé et enrichi d'annexes, met en avant la notion, portée par la Région, de développement par le patrimoine, notion qui a vocation à embrasser toute la chaîne patrimoniale et qui a réuni professionnels et collectivités lors de deux « ateliers du patrimoine » en 2007.

Cette orientation a pu trouver une première expression dans les opérations d'inventaire préliminaires, topographiques ou thématiques, lancées dans le cadre du protocole expérimental de décentralisation : au sein d'un pays (Midi-Quercy), d'un département (Lot ou Ariège) ou encore d'un PNR (Haut-Languedoc) et en nouant les partenariats adaptés, il s'agissait de susciter une prise de conscience patrimoniale.

La généralisation d'une démarche partenariale dans la presque totalité des autres opérations engagées (Toulouse, Pamiers, Millau, Cahors, Montauban, et bientôt Figeac), sollicite les capacités d'expertise, de formation et d'encadrement des agents du service, et requiert d'eux une aptitude à articuler entre elles les différentes approches (thématique et topographique) et leurs modalités d'application (de l'inventaire préliminaire à des études monographiques poussées, parfois sur le même terrain d'étude) en fonction des compétences et des projets des partenaires. Toutes choses qui doivent figurer dans les cahiers des clauses scientifiques et techniques, documents de cadrage indispensables à la conduite des opérations et à la bonne gestion des rapports entre partenaires.

Dans trois domaines, l'expertise scientifique est à l'origine de programmes portant sur des composantes du patrimoine qui fondent l'originalité de la région : l'architecture médiévale, les peintures murales et les villes.

Un programme sur huit ans (particulièrement bien doté en moyens et personnels) de numérisation de la documentation, de développement d'un outil de dossiers électroniques d'inventaire et de mise en ligne des résultats via un portail régional vient fédérer et donner une visibilité régionale aux initiatives déjà prises par différents opérateurs : depuis les bases géographiques en ligne sur Toulouse ou sur l'architecture médiévale du Lot, ou d'autres bases encore sur Cahors, Montauban, ou la communauté de communes de Pamiers, jusqu'aux brochures et guides de découverte du patrimoine.

Les ambitions qui placent le patrimoine et sa connaissance au cœur du développement sont stimulantes et les tâches qui en découlent sont de grande ampleur. Aujourd'hui les chargés d'étude ou de projets partenaires représentent en équivalents temps plein (ETP) plus du double du personnel de recherche et d'encadrement du service. La nomination, bien que sur un emploi à durée déterminée, d'un responsable de la coordination des opérations conduites en partenariat, prend acte de la situation. Il convient, en effet, de conserver la capacité de garantir une communauté de principes méthodologiques, documentaires et de restitution nationale des résultats, pour que des opérations adaptées aux besoins et moyens des partenaires soient cumulables et comparables au sein et au-delà du territoire régional.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire du Nord-Pas-de-Calais en 2007

Installé dans les nouveaux locaux du conseil régional, le service de l'inventaire du patrimoine culturel dépend de la direction de la culture, elle-même composante de la direction générale adjointe éducation, culture, jeunesse. Un projet de programmation 2008-2010 élaboré par le service est en cours de validation par les instances régionales.

Un facteur nouveau d'intégration du service et de ses missions au sein de l'institution repose sur le rôle de conseiller qui lui est dévolu auprès des chefs de projet valorisation et préservation du patrimoine au sein des Pays : ces projets intègrent parfois une phase d'inventaire préalable qui peut recevoir le soutien du service (et, en premier lieu, pour la rédaction d'un cahier des clauses scientifiques et techniques fixant les objectifs et moyens nécessaires). Ces opérations constituent une démarche préliminaire d'identification du patrimoine de territoires peu ou pas étudiés et viennent ainsi compléter la connaissance et élargir la vision régionale du service, d'autant plus que les Pays couvrent une part importante de la région. Des opérations de ce type sont en cours avec la communauté de communes des Villages solidaires et la communauté d'agglomération de l'Artois, ou le Pays du Calaisis (patrimoine industriel).

Par ailleurs, la plupart des autres opérations conduites (architecture hospitalière et balnéaire, bassin minier ou PNR) participent des priorités de la Région ou portent sur une composante significative du patrimoine régional (églises du XXe siècle). L'expertise acquise, et en permanence actualisée par le service grâce aux opérations qu'il conduit lui-même, semble appelée à se réinvestir sous forme de conseil, formation, pilotage ou accompagnement de partenaires de niveaux de compétence variés.

Le redéploiement des capacités d'action du service dans une nouvelle configuration est peut-être annoncé par la création d'un poste d'attaché de conservation chargé du suivi des projets de pays. Renouvellement de l'équipement informatique, migration des données documentaires dans le système d'information de la Région, budgétisation du matériel photographique numérique, prochaine mise en vacance des postes de gestionnaire de bases de données viennent conforter le service et lui ouvrir des perspectives prometteuses.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

* Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Basse-Normandie en 2007

La responsabilité de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Basse-Normandie a été confiée par la Région à une direction à part entière – la direction de l'inventaire général du patrimoine culturel -, au sein du pôle éducation, formation, culture et sports. Cette direction rejoindra à l'automne 2008 les locaux spécialement aménagés à son intention.

Dans cette perspective, une réflexion préalable a été conduite sur les missions et l'organisation d'un centre de documentation ouvert au public et la valorisation des ressources documentaires. La pérennité de l'action du service éducatif, particulièrement dynamique, qui prend appui sur ce centre en direction du milieu scolaire, est actuellement suspendue aux décisions du rectorat. Dans le même temps, la numérisation et l'accessibilité en ligne de la documentation de l'inventaire a connu une nette progression (2000 dossiers).

L'autre voie recherchée pour la valorisation des données de l'inventaire est celle de l'aménagement, à partir de collaborations à établir avec d'autres directions de l'administration régionale, et en premier lieu, celle de l'aménagement du territoire, au travers des programmes de rénovation de l'habitat (Cherbourg-Octeville) ou la politique des pays quand ils coïncident avec les terrains étudiés ou en cours d'étude. Par ailleurs, les opérations sur Trouville et les côtes bas-normandes sont susceptibles d'alimenter les travaux d'une CRPS sur le patrimoine balnéaire, et celles sur la ville de Trouville elle-même ou de Cherbourg-Octeville pourraient trouver un débouché dans une ZPPAUP. De manière plus conjoncturelle, l'importante documentation accumulée et la compétence acquise par le service sur l'architecture balnéaire ou les haras lui permettent d'apporter une contribution spécifique aux projets de la Région « Promotion de la maritimité normande » et « Jeux équestres mondiaux ».

Le service, que rejoindra, en 2008, un gestionnaire de base de données recruté par la Région sur un poste transféré vacant, est riche également de trois nouveaux projets d'opérations : en partenariat avec la région Centre, l'inventaire du patrimoine rural du PNR du Perche, en partenariat avec les conservations des antiquités et objets d'art des trois départements et à leur initiative, un inventaire des peintures de chevalet des églises, et un inventaire de la statuaire publique que le service conduira seul. Ces deux dernières opérations lui permettent ainsi d'exercer sa compétence dans le domaine des objets et des techniques qui les concernent.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Haute-Normandie en 2007

La mission d'Inventaire général du patrimoine culturel est prise en charge par le service inventaire et patrimoine de la direction qualité de la vie. Fait significatif de l'insertion de cette mission dans les politiques régionales, le service s'est vu doté d'une ligne budgétaire de soutien aux demandes formulées par des territoires (pays, communautés de communes, etc.) : ce qui accroît la capacité de diffusion de l'Inventaire général et de ses méthodes comme mode privilégié de connaissance du patrimoine.

Ces opérations, conduites par convention et qui prennent en compte objectifs et compétences du partenaire, bénéficient, en outre, de l'appui méthodologique et technique du service afin de garantir le respect des normes minimales permettant de comparer et cumuler les résultats. Ces enquêtes d'identification du patrimoine viennent ainsi compléter la couverture territoriale réalisée par le service qui représente aujourd'hui la moitié de la région : à titre d'exemple, l'inventaire préliminaire de la communauté d'agglomération de Dieppe maritime élargit le point de vue sur le patrimoine de la ville chef-lieu dont le service achève l'étude.

Elles contribuent également à l'actualisation des données et des connaissances acquises, préoccupation majeure d'un service disposant d'un capital documentaire des plus importants au plan national : prise en compte systématique du patrimoine des 19^e et 20^e siècle (Rouen, Louviers, Elbeuf, etc.), mais aussi étude d'une ville nouvelle (Val de Reuil). Qu'elle soit une condition pour que l'inventaire participe efficacement aux projets d'aménagement au titre d'aide à la décision, ou que ces derniers en créent l'opportunité, l'actualisation des données apparaît comme un facteur décisif de la reconnaissance de l'inventaire.

Ce souci d'actualisation concerne également les procédures et conduit à un changement d'approche ou de problématique : patrimoine industriel ou patrimoine maritime et fluvial ne sont plus à proprement parler des programmes thématiques autonomes, mais s'intègrent aux opérations topographiques dont ils enrichissent la vision généraliste. Dans cet ordre d'idée, on attend avec intérêt la publication, en 2008, du numéro des *Images du patrimoine*, « Le paysage industriel de la vallée de la Basse-Seine », dont le titre même contient un déplacement de perspective prometteur : des œuvres au paysage et de l'abstraction d'une aire d'étude à l'épaisseur historique d'un territoire.

D'autres projets de publication sont en cours de rédaction qui viennent rendre compte de l'avancée de plusieurs opérations (un volume des *Cahiers du patrimoine*, un des *Images du patrimoine*, et quatre *Parcours du patrimoine*). Le colloque international « Le vitrail au temps des réformes, la Haute-Normandie dans le contexte européen » organisé par la Région fin novembre, a donné l'occasion de prendre acte, sous la forme d'une exposition (« Le vitrail en Haute-Normandie, formes et figures ») de l'intérêt et de l'investissement de longue date du service dans ce domaine si caractéristique du patrimoine régional.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Picardie en 2007

Le service de l'inventaire du patrimoine culturel est rattaché à la direction de la culture et du patrimoine (placée au sein du pôle services à la population). Bien doté en moyens de fonctionnement, il a poursuivi les opérations engagées avant le transfert, toute nouvelle programmation, de même que la nomination d'un chef de service, étant suspendue aux résultats de l'audit que la Région a commandé.

Cette situation a favorisé l'avancement des opérations en cours dont plusieurs touchent à leur terme (patrimoine industriel, côte picarde et arrière-pays maritime, canton de Braine, églises d'Amiens métropole, etc.). À ce titre, l'étude du patrimoine industriel de Saint-Quentin fait l'objet d'une synthèse à paraître en 2008 dans la collection des *Cahiers du patrimoine*, et celle sur les églises des 19e et 20e siècles d'Amiens métropole fera l'objet d'une restitution dans la collection des *Parcours du patrimoine*, complétant la parution, cette année, de « La Reconstruction dans l'Est de la Somme. L'architecture religieuse et son décor » dans la même collection.

Le souci d'informer les différents publics sur la progression des opérations et de restituer des résultats intermédiaires ou finaux est à l'origine d'expositions et de nombreuses communications. Information et valorisation rencontrent l'intérêt de la Région et de ses services techniques dans le cadre du projet d'encyclopédie régionale en ligne « Picardia », d'autant plus que le service de l'inventaire est un gros fournisseur de données régionales dématérialisées (l'emploi du dossier électronique *Renabl* est généralisé à presque toutes les opérations). Le développement de ce projet semble très prometteur du point de vue des contenus et riche d'enseignement en matière de systèmes d'information.

Trois opérations se distinguent par les enjeux qu'elles se donnent et l'application circonstanciée qu'elles font des méthodes et procédures. L'étude du patrimoine de l'arrière-pays maritime qui élargit le contexte typologique et spatial de la thématique balnéaire est source d'information sur les limites et la formation du territoire littoral. Partie prenante d'un processus de revalorisation urbaine, l'opération sur le patrimoine industriel de la communauté de l'agglomération creilloise ne s'attache pas à la seule étude des ensembles techniques (les lieux de fabrication) mais aux équipements (sociaux, commerciaux, etc.) induits par eux, et par conséquent à la formation de l'agglomération elle-même. Amiens métropole combine à une démarche topographique générale de longue haleine l'étude de corpus circonstanciés (architecture publique, religieuse, cimetière de la Madeleine) sur des délais plus courts et selon des problématiques plus ciblées.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Poitou-Charentes en 2007

Le service régional de l'inventaire du patrimoine culturel est rattaché à la direction générale adjointe vivre ensemble du conseil régional.

Conformément aux engagements pris, le service a produit un effort considérable en matière de diffusion et de valorisation des connaissances acquises sur le patrimoine régional et, en premier lieu, le patrimoine industriel (le service est le premier à avoir mené à terme cette enquête sur son territoire). Les résultats de cet inventaire ont donné lieu à la tenue d'un colloque, à l'organisation de visites de sites significatifs et à la mise en ligne des dossiers des 1000 sites recensés. Un ouvrage reprenant le contenu du colloque est en préparation dans la collection des *Cahiers du patrimoine*.

Ce colloque, largement ouvert à des intervenants et participants tant régionaux que nationaux, a permis une confrontation des pratiques et la mise en perspective des résultats ; dans le prolongement de cette démarche, le site internet gagnerait en pertinence en renvoyant aux résultats en ligne des inventaires du patrimoine industriel des autres régions indexés dans les bases nationales MÉRIMÉE et PALISSY, ou aux publications dont ils ont fait l'objet sur internet.

Deux ouvrages imprimés ont par ailleurs paru : « Confolens, Charente » dans la collection des *Parcours du patrimoine*, et « Le Confolentais, entre Poitou, Charente et Limousin » dans celles des *Images du patrimoine*. Le service a produit ou coproduit quatre expositions itinérantes qui restituent, comme les conférences tenues avec régularité, les résultats intermédiaires ou finaux des opérations, tandis que le centre de documentation assure permanence et continuité d'accueil, de conseil et de ressource.

La variété des vecteurs de diffusion utilisés et leur complémentarité, illustre une volonté manifeste de toucher tous les publics et fournit l'ébauche d'une politique de diffusion prometteuse (le *Cahier du patrimoine* sur la Nouvelle-France est en préparation) qui a tout à gagner à prendre appui sur le référentiel que constitue le système national d'information.

Trois opérations suscitent intérêt et attentes. Les travaux sur les communautés d'agglomération de Poitiers et La Rochelle, terrains privilégiés de l'étude des contacts et rapports entre ville et campagne, devraient contribuer à une meilleure connaissance des processus de formation de ce territoire à fort enjeu. Autre enjeu scientifique et patrimonial d'importance, l'inventaire du patrimoine roman dont le projet scientifique est en cours d'élaboration.

Sous réserve du maintien des équilibres du service et du respect des orientations et choix régionaux, le conseil national mesure l'intérêt qu'il y aurait à programmer une opération sur l'estuaire de la Gironde alors que la Région Aquitaine se prépare à étudier la rive sur laquelle elle a compétence.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel
Ministère de la culture et de la communication – Direction de l'architecture et du patrimoine – Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information – Mission inventaire général du patrimoine culturel
182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS Cedex 01

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2007

Placé sous l'autorité de la direction de la culture et du patrimoine (direction générale adjointe éducation-formation, emploi, solidarité, jeunesse, culture), le service de l'inventaire général du patrimoine a connu le renouvellement dans l'année d'environ un tiers des postes qui lui sont affectés et s'est vu doté de crédits d'étude à la mesure des projets retenus.

De bon augure pour l'avenir, ce renouvellement génère dans un premier temps une tâche supplémentaire : transmettre l'expérience acquise en matière de connaissance du patrimoine régional. Cette formation interne constitue un volet supplémentaire de la politique de pérennisation et de valorisation de l'héritage scientifique et documentaire : mise aux normes, informatisation, numérisation et mise en ligne des résultats (dans la base régionale PATRIMAGES comme dans les bases nationales) se poursuivent en dépit des difficultés techniques rencontrées (et que le service a contribué à surmonter, notamment en matière de transfert direct des données vers le système d'information national).

Le service a pu, dans le cadre d'un partenariat et sur la base d'une étude préalable, lancer une nouvelle opération sur la parfumerie à Grasse, qui vient s'ajouter aux thématiques liées à des composantes fortes du patrimoine de la région (architecture de la villégiature, fortifications frontalières et côtières). Outre l'inventaire topographique du pays d'Asses-Verdon-Vaïre-Var qui se poursuit dans les Alpes-de-Haute-Provence, deux opérations tardent à donner des premières synthèses d'autant plus attendues qu'elles intéressent, par leur actualité, l'inventaire au plan national : les travaux sur le canton de Villefranche-sur-Mer qui ont croisé l'approche thématique de la villégiature et l'approche généraliste de l'inventaire topographique sur un même territoire, et l'étude urbaine expérimentale portant sur l'Estaque (mutation urbaine et réurbanisation, politique de la ville, patrimoine matériel et immatériel, etc.) pour laquelle une publication intermédiaire pourrait être stimulante.

Les fortes contraintes qui ont pesé ces dernières années sur la programmation du service semblent en voie de réduction : le programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité de la documentation porte ses fruits et le service recouvre ses moyens d'action, ce qui, à terme, lui offre des capacités d'initiatives nouvelles. Sans préjuger des choix qui pourraient être arrêtés par ailleurs, le conseil national souligne tout l'intérêt qu'il y aurait à prolonger l'opération sur les franchissements du Rhône conduite par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du volet patrimoine du contrat de projets interrégional Plan Rhône sur la partie du fleuve située en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

CONSEIL NATIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Séance du 10 décembre 2008

Avis* sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire de Rhône-Alpes en 2007

Le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, rattaché à la direction de la culture au sein du pôle développement personnel, a poursuivi son intégration au sein des politiques et des institutions régionales, en dépit de difficultés techniques conjoncturelles (maintien dans les locaux de la DRAC et éloignement du siège de la Région).

Cette insertion trouve son expression, en premier lieu, dans le rapport sur la politique régionale en faveur du patrimoine votée en assemblée plénière et qui valide les actions du service. Les personnels, pour leur part, se sont investis dans des groupes de travail inter-services (préfiguration du centre de documentation qui prendra place dans les nouveaux locaux de la Région, système d'information géographique régional). Dans le même temps, deux postes ont été pourvus, et un remplacement partiellement assuré. Ensuite, l'appel d'offre pour l'étude des points de franchissement du Rhône a été lancé, cette nouvelle opération plaçant l'inventaire au cœur d'un des programmes transversaux de la Région (plan Rhône).

L'année 2007 marque un tournant en matière de système d'information. La mise en service d'une plate-forme régionale de diffusion des dossiers électroniques va faciliter la mise à disposition des résultats des opérations qui sont, dans leur grande majorité, produits sous forme numérique (application *Renabl*). Les dossiers établis sur la ville de Lyon sont d'ores et déjà accessibles, ainsi que ceux d'Aix-les-Bains ; ces derniers, autre nouveauté prometteuse, s'intègrent également au système d'information géographique (SIG) en ligne de la ville. Le site internet de la Région donne accès à ces ressources ainsi qu'à des « itinéraires virtuels » et aux bases de données nationales. Par ailleurs, le service participe aux réflexions concernant le système d'information géographique régional (SIG-R), et le directeur des systèmes d'information de la Région pilote le projet interrégional de nouveau « dossier électronique ». On mesure tout l'intérêt d'un tel chantier dont l'enjeu est l'articulation des différents systèmes d'information, selon leurs niveaux (régional et national) et leurs fonctionnalités.

Parmi les opérations en cours, plusieurs arrivent à échéance comme l'indique la préparation de publications : « Montbrison, un canton en Forez » à paraître dans la collection des *Images du patrimoine*, « Saint-Etienne-centre, le cœur d'une ville industrielle » dans celle des *Indicateurs du patrimoine*, et une publication virtuelle sur les stations de sports d'hiver programmée (début 2009).

Adopté à l'unanimité des votes exprimés

*Art.6 du décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.